

Délibération n° CM25092019-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIÉNAS (Isère)

Nombre de conseillers :

En exercice 15

Présents 10

Procuration 01

Votants 11

L'an deux mille dix-neuf, le 25 SEPTEMBRE à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal de la commune de POLIENAS (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard FOURNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 SEPTEMBRE 2019

Présents : MM. Bernard FOURNIER, Lionel ARGOUD, Mme Florence VITALONI, M. Gilles BOULLLOUD, Mmes Danièle ALLIBE, Françoise FILIPPI, M. Philippe JOSSAUD, Mmes Delphine HONORE, Christelle TAVEL, M. Ludovic GIRY.

Absents :

- M. Philippe YVETOT (qui a donné pouvoir à Mme Françoise FILIPPI)
- Mmes Sandrine DE SOUSA, Isabelle BUISSON et Fabienne LEDRU
- M. Nicolas SELLER

Secrétaire de séance : Mme Florence VITALONI

Objet : Vœu de soutien à l'appel du mouvement « nous voulons des coquelicots »

Pesticide : (n.m.) du latin « *pestis* » (fléau) et « *caedere* » (tuer)

Le mouvement « nous voulons des coquelicots » a été lancé le 12 septembre 2018 par un groupe de bénévoles. Cet appel, soutenu par plus de 80 Organisations Non Gouvernementales et de nombreuses personnalités publiques et acteurs économiques, a déjà rassemblée plus de 555 000 signatures autour d'une demande précise : l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France. Pendant 2 ans, chaque 1^{er} vendredi du mois, les volontaires sont appelés à se rassembler à 18h30 devant les mairies pour manifester avec alacrité leur soutien à cet appel.

Le recours aux pesticides de synthèse a démarré à la fin des années trente, avec les premiers insecticides, et a augmenté avec l'intensification des cultures. Aujourd'hui encore, plus de 400 produits sont employés en France, deuxième utilisateur de pesticides dans l'Union Européenne. Les conséquences de cette utilisation pèsent lourdement sur nos biens communs (eau, air, sols, faune et flore) comme sur notre santé et particulièrement sur celle des agriculteurs, en attestent les différentes procédures judiciaires en cours contre les géants de l'industrie chimique, en France comme aux Etats-Unis. Figures modernes du combat de David contre Goliath, elles n'en demeurent pas moins significatives et précurseuses de notre rapport à venir aux pesticides.

La nécessité d'interdire rapidement l'utilisation des pesticides et d'autant plus impérieuse que les sols et leurs nappes phréatiques demeurent pollués par certaines substances plusieurs années après l'arrêt de leur utilisation. Le rapport « Pesticides, effets sur la santé » (2013) de l'INSERM (Institut National de la santé et de la Recherche Médicale) met en lumière des données inquiétantes : les dialkylphosphates, métabolites communs à de nombreux insecticides organophosphorés, sont présents dans plus de 90% des échantillons urinaires (l'alimentation étant le principal vecteur d'imprégnation des populations).

Délibération n° CM25092019-06

En vertu de la loi Labbé, encadrant l'usage des produits phytosanitaires, les particuliers ne peuvent plus acheter et utiliser dans leur jardin des pesticides de synthèse depuis le 1^{er} janvier 2019. Cette avancée législative notable doit être saluée, et nous encourager à nous mobiliser pour élargir cette interdiction.

Engagée dans une démarche d'abandon de l'usage des produits phytosanitaires dans la gestion de ses voiries et dépendances, par délibération du 07 juillet 2010, la commune de Poliénas est particulièrement sensible à cette problématique. Lutter contre notre dépendance aux pesticides, émanciper les agriculteurs d'une culture intensive qui ne rémunère par leur travail à sa juste valeur, protéger notre santé et celle de nos générations futures, c'est en conscience et responsabilité que **notre conseil municipal à l'unanimité** :

- **REJOINT** le mouvement des coquelicots, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse dits « intrants » ;
- **MANIFESTE** son attachement à la préservation de nos biens communs et de la santé de nos générations futures ;
- **DEMANDE** au Gouvernement et à l'Assemblée Nationale d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, pour une sortie rapide des pesticides et une juste rémunération ;
- **DIT** que le présent vœu sera transmis au Premier Ministre, au Ministre de la transition écologique et solidaire, aux Parlementaires de notre circonscription et aux acteurs locaux de notre territoire (*Président de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, chambre d'agriculture de l'Isère, ...*).

Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Monsieur le Maire,
Bernard FOURNIER

